

<http://snetap-fsu.fr/Note-administrative-des-agreges.html>



Note administrative des agrégés

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Notation, avancement -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : lundi 5 décembre 2005

Date de parution : 5 décembre 2005

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Question

Je viens d'aller signer ma note administrative pour l'[EN](#) et comme d'habitude elle est en dessous de la moyenne. Cette année, j'aimerais enfin la contester. Quel est le président de la [CAP](#) pour les Agrégés à l'[EN](#) et à quels élus [FSU](#) dois je envoyer la copie ?

Autre petit problème : ma note à l'agriculture n'est pas du tout la même et encore plus dans les choux !!! (16.25/20). Pour cette note, est ce que je dois m'adresser à la CAP des certifiés à l'Agriculture ou dois je m'en moquer puisqu'il me semble que les Agrégés ne doivent avoir qu'une seule note pour l'EN ?

Réponse

Pour l'EN, il faut envoyer impersonnellement à

Monsieur le Président de la CAPN des Agrégés

et au [SNES](#) à Paris.

Pour le MAP, il vaut mieux contester.
Adresse dans ce cas ta demande à :

Monsieur le Président de la CAP des ([PCEA](#),[PLPA](#),[CPE](#)...)

Secrétariat Général

Service des Ressources Humaines

Sous Direction de la Gestion des Personnels

78, rue de Varenne

75349 PARIS CEDEX 07 SP

s/c Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt (sauf enseignants du SUP)

s/c Monsieur le Proviseur du [LEGTA](#) ([LPA](#)...) de
(technique)

et au coordinateur SNETAP-FSU de la CAP des PCEA